



Assemblée générale

Distr.
GÉNÉRALE

A/52/287
18 août 1997
FRANÇAIS
ORIGINAL : ANGLAIS

Cinquante-deuxième session
Point 88 de l'ordre du jour provisoire*

ÉTUDE D'ENSEMBLE DE TOUTE LA QUESTION DES OPÉRATIONS
DE MAINTIEN DE LA PAIX SOUS TOUS LEURS ASPECTS

Lettre datée du 14 août 1997, adressée au Secrétaire général
par les représentants du Canada et des Pays-Bas auprès de
l'Organisation des Nations Unies

Comme vous le savez, le Groupe de réflexion en faveur d'un dispositif de réaction rapide s'emploie à examiner divers moyens de renforcer la capacité des Nations Unies de déployer rapidement des opérations de maintien de la paix. Un de ces moyens consistant à améliorer l'aspect logistique de ces opérations, nous avons l'honneur de vous présenter, au nom des Coprésidents du Groupe, un document de travail sur la logistique établi par un groupe de travail technique.

Bien que le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies ait réussi à améliorer les capacités de soutien logistique aux opérations de maintien de la paix, le Groupe de réflexion estime qu'il reste encore à mettre au point une stratégie logistique d'ensemble qui intègre et renforce les initiatives actuelles et futures en la matière. Le document de travail ci-joint présente un aperçu de cette stratégie dont la mise en oeuvre permettrait, à notre sens, de renforcer sensiblement la capacité de l'Organisation de déployer, de maintenir et de dissoudre des missions de maintien de la paix et, par conséquent, de répondre plus efficacement à des situations de crise. Les membres du Groupe sont disposés à apporter un concours technique à la mise au point de cette stratégie.

Nous vous serions obligés de bien vouloir faire distribuer aux membres de l'Assemblée générale le texte du document de travail ci-joint, dont l'examen pourrait, selon nous, être envisagé au titre du point 88 de l'ordre du jour provisoire.

Le Ministre plénipotentiaire,

Chargé d'affaires par intérim
des Pays-Bas

(Signé) Jan BERTELING

L'Ambassadeur,

Chargé d'affaires par intérim
du Canada

(Signé) David KARSGAARD

* A/52/150 et Corr.1.

ANNEXE

Document de travail sur la logistique

1. Le succès des opérations de maintien de la paix des Nations Unies dépend de la mise en place et du bon fonctionnement de mécanismes de coopération entre les éléments civils et militaires d'organisations nationales et internationales. Pour que les Nations Unies soient à même de réagir efficacement, souvent dans les plus brefs délais, il faut une conception intégrée des opérations dont on puisse s'inspirer pour mettre au point et appliquer les stratégies voulues, dont une stratégie logistique qui doit se fonder sur cette conception des opérations et y être intégrée dès les premières phases de planification de la mission. Cette nécessité a été reconnue par le Comité spécial des opérations de maintien de la paix qui, à sa session qui s'est achevée récemment, a invité le Département des opérations de maintien de la paix à mettre au point une stratégie cohérente de soutien logistique aux opérations menées par les Nations Unies en la matière.

2. Comme on le sait, le Secrétariat de l'Organisation des Nations Unies a pris certaines initiatives visant à améliorer les capacités de soutien logistique aux opérations de maintien de la paix. Il semble cependant que ces efforts seraient bien plus fructueux s'ils s'inspiraient d'une stratégie logistique d'ensemble axée sur la planification, le lancement, le déploiement, le maintien et la dissolution des opérations de maintien de la paix. Aussi les réflexions et recommandations formulées dans le présent document ont-elles pour but de compléter ces initiatives et d'en renforcer l'efficacité.

Stratégie

3. Une stratégie logistique intégrée permettra de mettre au point et d'appliquer des mécanismes, politiques, systèmes et dispositifs de soutien logistique faisant appel à la coopération, qui soient suffisamment souples pour répondre aux besoins des différentes missions et des différents pays. Cette stratégie devrait permettre d'intégrer les ressources logistiques des États Membres et de l'Organisation des Nations Unies de manière à assurer un soutien cohérent et efficace aux opérations de maintien de la paix. Il faudrait à cette fin modifier et, dans certains cas, développer un certain nombre de politiques et de dispositifs actuellement en vigueur, en particulier dans les domaines suivants : planification intégrée, commandement et conduite des opérations, arrangements relatifs aux forces et moyens en attente, achats, gestion financière et gestion du matériel. Les éléments clefs nécessaires à la mise au point de cette stratégie sont, à notre sens, la planification intégrée, d'une part, et, d'autre part, le commandement des opérations, le contrôle et l'établissement de rapports.

Planification intégrée

4. Les facteurs qui influent sur une mission de maintien de la paix étant à la fois politiques, opérationnels et logistiques, il faut, pour que l'opération réussisse, une approche intégrée à sa planification et à son exécution. Un processus de planification de cette nature devrait être appliqué au Secrétariat afin d'aboutir à une stratégie cohérente et intégrée. La planification

logistique doit être fondée sur la planification des opérations et y être intégrée dès le début et tout au long de la mission.

Commandement des opérations, contrôle et établissement de rapports

5. Une conception intégrée de la planification permet de mieux décentraliser la gestion d'une mission grâce à une délégation accrue des responsabilités financières et logistiques au quartier général de la mission. Dès lors qu'une mission a été autorisée et dotée des ressources nécessaires, la délégation des responsabilités de l'exécution et de la gestion au quartier général sur le terrain devrait être la norme, la coordination étant assurée par le personnel d'appui (civil et militaire) de la mission. À cette fin, il faudrait mettre en place un système intégré de contrôle et d'établissement de rapports opérant à tous les niveaux, du Siège de l'Organisation des Nations Unies au quartier général de la mission sur le terrain et aux contingents. Le Secrétariat de l'ONU à New York remplirait des fonctions d'orientation, de contrôle et de supervision afin de permettre au Secrétaire général de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent à l'égard de l'ensemble des activités opérationnelles et logistiques des Nations Unies.

Conditions d'application

6. Afin de mettre en oeuvre une conception intégrée de la planification et de la gestion logistiques, il faudra procéder à un certain nombre d'aménagements des pratiques en vigueur tant au Secrétariat qu'au sein des missions et, en particulier, prévoir :

- Un système de planification intégrée;
- Un système de commandement des opérations, de contrôle et d'établissement de rapports qui permette de déléguer davantage de pouvoirs et d'assurer une coordination efficace à tous les niveaux de gestion de la mission.

Ces éléments devraient être mis en place à titre prioritaire, car ils permettront de renforcer les aspects les plus essentiels d'une stratégie cohérente de soutien logistique pour les futures opérations de maintien de la paix. On trouvera ci-joint en appendice la liste des conditions à remplir à cette fin.

APPENDICE

Présentation succincte des conditions à remplir en matière
de logistique

1. Planification intégrée. Il faudrait prescrire une méthode de planification structurée et intégrée qui serait exposée dans un manuel, de façon qu'elle puisse être suivie par tous les intéressés. Cette méthode, dont l'application commencerait avec la mission d'enquête initiale, permettra de coordonner les travaux de la Division de la planification et de la Division de l'administration et de la logistique des missions ainsi que d'autres services du Secrétariat, sous la conduite d'un seul directeur de projet. La planification de la logistique devra découler de la conception des opérations et être intégrée, dès le début et tout au long de la mission, y compris pendant la phase de retrait, à la planification des opérations. Dès la constitution d'une nouvelle mission, il faudra planifier les étapes suivantes en coordination avec le quartier général de la mission sur le terrain.

Conditions à remplir

- Institutionnalisation d'une capacité de planification intégrée placée sous l'autorité d'un seul organe de coordination à l'intérieur de la structure administrative du Secrétariat et comprenant toutes les fonctions de planification nécessaires;
- Fixation des objectifs, définition de l'enchaînement des opérations de planification et des responsabilités, évaluation des résultats et intégration de la planification des opérations et de celle de la logistique;
- Publication de manuels concernant la planification et les activités d'appui (Guide pour les missions d'évaluation des besoins, Manuel d'appui opérationnel, manuel relatif au matériel appartenant aux contingents, manuel de logistique du Commandant, manuel de soutien sanitaire etc.) qui exposent en détail la doctrine, les procédures et les paramètres de la planification de la logistique qui sont indispensables pour appliquer une planification intégrée prenant en compte tous les organismes compétents du Secrétariat de l'ONU.

2. Commandement des opérations, contrôle et établissement de rapports. Au niveau du Secrétariat à New York (niveau stratégique), il faudrait mettre en place et appliquer un bon système de contrôle et d'établissement de rapports. Le système des rapports devrait permettre l'instauration d'un cycle séquentiel et complet qui puisse être utilisé au niveau des missions sur le terrain et à celui du Secrétariat et par les États Membres. Le système devrait conférer la meilleure transparence possible à la gestion des missions. Il faudra fournir un appui à tous les contingents sur une base uniforme et équitable. Il est nécessaire, en particulier dans le cas de missions de relativement grande envergure ou complexité, de coordonner les efforts des personnels civil et militaire chargés de la logistique au quartier général de la mission sur le terrain en constituant un service d'appui intégré.

Conditions à remplir

- Délégation de responsabilités et de pouvoirs accrus au niveau de la mission sur le terrain pour ce qui concerne les questions financières et administratives, les achats et d'autres fonctions de logistique;
- Révision du système des rapports de l'ONU sur la logistique, compte tenu de cette délégation accrue des pouvoirs et de la mise en place du service d'appui intégré;
- Définition plus affinée de la notion de service d'appui intégré pour faciliter un contrôle mixte des opérations du système d'appui logistique de la mission.

3. Arrangements relatifs aux forces et moyens en attente. L'une des conditions essentielles à satisfaire est d'avoir alloué au système suffisamment de ressources à la fois pour faciliter le déploiement stratégique au bon moment des contingents dans les zones de la mission et pour assurer le soutien logistique des forces jusqu'au moment où l'ONU sera en mesure de mettre en place ses propres moyens d'appui pour les phases ultérieures de la mission.

Conditions à remplir

- Confirmation, de la part des pays qui fournissent des contingents ou d'autres nations, d'engagements supplémentaires concernant les ressources aériennes et maritimes stratégiques;
- Confirmation, de la part des pays, d'engagements concernant la fourniture des moyens logistiques dont la mission est encore dépourvue (unités d'appui logistique polyvalentes, spécialistes du génie, personnel médical, moyens de transmissions, moyens de déminage et appareils utilitaires de transport);
- Achèvement de la planification chiffrée pour les unités/moyens engagés, c'est-à-dire détermination des quantités, accords relatifs aux forces et moyens en attente, états chiffrés de la planification, etc.

4. Gestion financière. Pour que le soutien logistique soit efficace, il faut absolument, au préalable, établir des prévisions budgétaires et disposer de fonds de démarrage pour la phase initiale d'une nouvelle mission. Il faudra évaluer exactement les incidences financières d'une nouvelle mission dès le début de la planification et recenser les éventuels besoins ultérieurs. À mesure qu'une mission sera mise en place, les accords de remboursement revêtiront plus d'importance pour les pays qui fournissent des contingents.

Conditions à remplir

- Établissement de procédures simplifiées pour le financement des frais de démarrage de la mission et la planification du budget des opérations ultérieures;

- Poursuite de l'élaboration de la base de données sur les opérations de maintien de la paix;
- Poursuite de la mise en place du système de contrôle et de remboursement du matériel appartenant aux contingents.

5. Achats. L'ONU n'a pas et ne doit pas avoir de vaste infrastructure logistique permanente ni garder en stock tous les matériels nécessaires aux missions. De ce fait, toute nouvelle mission nécessite l'achat de matériels et de services en grandes quantités. L'ONU doit donc se doter d'un système qui permette de procéder efficacement en temps voulu, aux achats nécessaires aux missions sur le terrain.

Conditions à remplir

- Mise en forme définitive des contrats d'achat des matériels et services nécessaires pour les missions sur le terrain (transport aérien et maritime stratégique, carburant en vrac, rations, pièces détachées pour le matériel appartenant à l'ONU et services d'appui);
- Étoffement et utilisation plus efficaces de la liste des soumissionnaires pour l'ONU.

6. Gestion du matériel. Dans les années 90, les missions sur le terrain sont devenues plus complexes et ont nécessité une plus large gamme de matériel techniquement plus élaboré. Divers rapports de l'ONU ont mis en évidence des pertes et gaspillages importants de matériel dus à des carences du système en vigueur. De grandes quantités de matériel auraient pu, à peu de frais, être déplacées, remises en état, et réutilisées pour d'autres missions sur le terrain si le système de gestion du matériel avait permis de coordonner les arrangements nécessaires. Il est largement admis qu'il faut créer un système plus perfectionné, efficace et contrôlable de gestion du matériel appartenant à l'ONU.

Conditions à remplir

- Mise en place d'un meilleur système de gestion du matériel permettant de voir et de contrôler les avoirs;
- Préparation et maintien en état d'équipements de départ pour les missions.

7. Formation. Les contingents fournis par les pays doivent disposer, dans les premiers temps, d'une certaine autonomie en matière de logistique et être capables également de se couler dans le moule des accords conclus en matière d'appui logistique. L'un des problèmes qui se pose actuellement dans le cas de certains pays tient au fait qu'ils ne connaissent pas la doctrine ni les méthodes de l'ONU en matière de logistique.

Conditions à remplir

- Élaboration, à l'intention des pays qui fournissent des contingents, de directives relatives à la formation à la logistique;
- Instauration à l'intention des pays qui fournissent des contingents, de normes et de directives en matière de formation à la logistique;
- Publication de manuels à l'appui de la formation nationale à la logistique.
